



**Mardi 2 décembre 2008**  
**Communiqué de PRESSE**

**Relance de l'hydroélectricité :**  
**Le jeu en vaut-il... la chandelle ?**

*Au cours du Grenelle de l'Environnement, les ONG se sont exprimées sur la prise en compte de l'environnement dans les politiques Françaises. L'énergie a très justement été un thème structurant de ce processus alors que l'eau n'est apparue que comme un thème transversal. Une augmentation significative de la part d'énergie renouvelable dans les sources d'énergies utilisées en France a été décidée (+ 20 millions de tonnes équivalent pétrole). Une augmentation de 10% en puissance et en productible a donc été assignée à l'hydroélectricité sans qu'en soit vérifiée au préalable la compatibilité avec l'état écologique de nos cours d'eau et les engagements européens de la France (Directive cadre sur l'eau, Règlement « anguilles », etc.), ainsi que l'intérêt dans la lutte contre l'effet de serre.*

Lors de sa présentation du Plan de relance de l'hydroélectricité le 23 juillet dernier, le Ministre a annoncé la mise en chantier d'une convention entre représentants des maires de France, associations et producteurs hydroélectriques pour placer cette relance dans un cadre partagé. Cinq réunions successives ont eu lieu. La convention affiche la nécessité d'un développement compatible avec les objectifs européens de restauration des rivières et de la qualité de l'eau, sans toutefois présenter des garanties suffisantes à ce propos.

Les ONG ont émis de nombreuses propositions constructives qui ne remettaient jamais en cause la possibilité d'augmenter le Parc de production actuel mais qui focalisait simplement les nouveaux équipements vers des solutions les moins dommageables pour l'environnement ou qui suggéraient des mesures destinées à apaiser les conflits entre l'hydro-électricité et les autres usagers de l'eau. Mais bien peu ont été reprises... pour l'instant.

Les associations de protection de l'environnement demandent donc à M. Borloo de faire des propositions plus équilibrées entre production hydroélectrique et restauration des rivières. Une solution serait un plan d'effacement de seuils ambitieux. Pour mémoire, il existe plus de 40 000 petits seuils en France, dont seulement 10 % ont un usage avéré.